



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

**OBJET : 02-4 - PORT VAUBAN -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3137/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **22/11/13**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22 NOV. 2013**

Pour le Maire,
L'Adjoint Municipal,

A. CLAVERIE

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
Mme Cécile DUMAS à M. Gérard PIEL

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Edwige VERCNOCKE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-4 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du port Vauban à la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban par délibération en date du 30 décembre 1972, à effet du 1^{er} janvier 1972 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la Société Anonyme d'Économie Mixte de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban a transmis à la Ville le rapport annuel du délégataire pour l'année 2012 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Globalement, la situation du plus grand port d'Europe en tonnage est bonne. Sa situation financière déjà solide s'améliore encore.

La continuité de mise en œuvre d'un service public de qualité, tout comme la garantie de remise d'un port en parfait état de fonctionnement à l'issue de la délégation, sont acquises avec la gestion actuelle.

Les principaux gros travaux planifiés et réalisés ont été le remplacement des bornes d'eau et d'électricité, le remplacement partiel d'éclairage, le changement partiel des mouillages, et la fin des travaux sur la digue « Est ».

La rénovation de blocs sanitaires/douches a été entamée de même que la création d'un module supplémentaire, l'équipement sécurisé des accès parking a été modernisé par détection optique des plaques, les caisses automatiques ont été multipliées et leur visibilité améliorée, tout comme la signalétique des emplacements de stationnement réservés aux Personnes à Mobilité Réduite.

Les réseaux d'électricité et d'eau ont été refaits à 80 %, l'assainissement est confié à une société spécialisée, la production d'eau chaude domestique a été revue afin d'éviter la propagation de la légionellose.

Le délégataire s'est équipé de bornes WI-FI, la signalétique et la mercatique du Port ont été repensées, le site internet a été revu et réactualisé.

Des espaces verts et fleuris sont entretenus sur 5 400 m², le délégataire a de nouveau obtenu le label pavillon bleu en 2012. Il s'inscrit dans la démarche Port Propre depuis 2005. Il dispose d'un véhicule léger électrique.

Le délégataire participe activement à l'animation de la cité au travers des espaces mis à disposition de manifestations de prestige international.

Enfin, la redevance versée à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins s'est élevée à 310.444,29 € en 2012 (+2,91% par rapport à 2011, redevance qui s'établissait à 301.665,81 €). Pour mémoire, par délibération n°2115/13 du 12 juillet 2013 du Conseil municipal d'Antibes Juan-les-Pins, à cette part fixe s'ajoutera désormais une part variable d'1,5 % indexée sur le Chiffre d'Affaires.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 7 novembre 2013.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

02-4 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE -
EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « S.A.E.M. de Gestion et d'Exploitation du Port Vauban »
s'agissant de la délégation de service public du Port Vauban, pour l'exercice 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-4 - PORT VAUBAN - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3137-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3137-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public